

Congo Belge

BELGISCH-CONGO

N° 35-11 /ECO.
N°

Léopoldville, le 13 août 1948.-
den

Rappeler dans la reponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en dagtekening

N° 35-12 /ECO.

TRANSMIS, copie pour information aux Econopros
Stanleyville, et Usumbura.

Réponse au n° 2013/AE.C.23
Antwoord op n°

Léopoldville, le 13 août 1948.-

LE DIRECTEUR CHEF DE SERVICE, ff.
O.V. SPITAEIS.

du 16 juillet 1948.
van

ANNEXE
Bijlage



OBJET:
VOORWERP:

Devises.

Dossier: 12.02.00.

Monsieur le Chef de Service,

2182 *Dev*

17 AUG 1948

cl

J'ai l'honneur d'accuser la réception de votre lettre citée en marge et je vous transmets, en annexe, pour information, copie de la lettre que j'adresse au Président de la Commission des Devises, au sujet de votre proposition.-

En ce qui concerne la centralisation à Léopoldville de la validation des demandes d'autorisation d'importation et d'acquisition de change, émanant des firmes ayant des sièges dans plusieurs Provinces, j'estime qu'elle compliquerait sensiblement la procédure et j'ai décidé pour cette raison de ne pas la retenir.-

Il vous appartiendra d'examiner les demandes introduites auprès de la Commission Provinciale des Devises, en fonction des besoins de votre Province, particulièrement en ce qui concerne les produits dans lesquels des abus et exagérations sont à craindre, (friperies par exemple).-

LE DIRECTEUR CHEF DE SERVICE, ff.
O.V. SPITAEIS.

Monsieur le Chef du Service des
Affaires Economiques de la Province
du Kivu

à COSTERMANSVILLE

35/3 1948.

Brazzaville

13

août

1948.-

Monsieur le Président,

Devises.

Dossier: 17.01.00.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, que des délégués de l'Administration auprès des différentes Commissions Provinciales des Devises, ont exprimé le désir d'être mis en possession de toutes les instructions actuelles, réglant l'octroi des devises et de se voir communiquer au fur et à mesure toutes modifications de celles-ci.

Bien que je n'ignore pas que ces instructions sont envoyées régulièrement à vos diverses succursales, à l'intention des Commissions Provinciales, j'estime qu'il serait souhaitable, que les délégués officiels puissent disposer d'un jeu d'instructions, pour le consulter même hors des sessions des Commissions restreintes.

Pour cette raison, je vous saurais gré de procurer si possible à chaque délégué officiel un fascicule de réserve du jeu d'instructions que vous avez constitué il y a quelque temps, complété par les nouvelles règles adoptées depuis lors et tenu à jour au moyen des nouvelles lignes de conduite à suivre, au fur et à mesure de leur adoption par la Commission des Devises et des Importations.-

Je profite de cette occasion pour vous proposer d'envoyer également à tous les délégués une copie des procès-verbaux des séances de la Commission Plénière; si vous l'estimez utile, cette proposition pourrait être discutée au cours de la réunion prochaine.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.-

LE DIRECTEUR CHEF DU SERVICE, ff.
G.V. SPYRANIS.

Monsieur le Président
de la Commission des Devises et des
Importations
c/o BANQUE DU CONGO BELGE

BRAZZAVILLE/EST.